

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord

Décision du 2 octobre 2019 modifiant la décision du 5 décembre 2017 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : *TREA1928112S*

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Vu le code de l'aviation civile, notamment l'article R. 431-4 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 5 décembre 2017 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels, notamment les articles 3 et 4 ;

Vu la décision du 11 avril 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation Nord,

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 3 de la décision du 5 décembre 2017 susvisée, les mots : « Monsieur Jean-Luc PRIGNOL » sont remplacés par les mots : « Monsieur Patrick COSNARD ».

Article 2

La durée de nomination de M. Patrick COSNARD comme membre titulaire représentant des fédérations nationales des disciplines aéronautiques et comme membre titulaire représentant la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé expire le 25 décembre 2020 aux termes des dispositions de l'article 4 de la décision du 5 décembre 2017 susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait, le 2 octobre 2019.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,

R. THUMMEL